



25 NOVEMBRE 2020 : Journée internationale contre les violences sexistes et sexuelles à l'égard des femmes

Ces deux dernières années, la mobilisation autour de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes n'a cessé de croître. 60 000 personnes en 2018, 150 000 en 2019 ont manifesté leur volonté que les pouvoirs publics prennent enfin toutes les dispositions pour faire cesser les violences faites aux femmes, quelles que soient les formes qu'elles prennent (physique, psychologique, sexuelle, familiale et conjugale, économique et patrimoniale, administrative...).

La recrudescence de meurtres de femmes en 2019 (152 victimes de violences conjugales recensées) a conduit le gouvernement à organiser un « Grenelle des violences conjugales » à l'automne 2019. Les conclusions de ces 3 mois de réunions avec l'ensemble des partenaires associatifs et sociaux impliqués dans la lutte contre les violences ont été extrêmement décevantes : pas de dotation financière supplémentaire, recyclage de mesures précédemment annoncées et qui tardent à se mettre en œuvre (formation des enseignants, places d'hébergement, bracelets anti-rapprochement), des mesures sans chiffrage précis et sans moyens humains supplémentaires, notamment pour accompagner les formations et la prise en charge des victimes.

De plus, la situation sanitaire particulière que nous connaissons en 2020 n'aura pas permis la mise en œuvre complète des rares engagements pris. C'est notamment le cas avec les protocoles d'accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. En cette fin d'année, les constats sont à nouveau terribles : les confinements ont contraint les femmes victimes de violence à une plus forte promiscuité avec leurs bourreaux et ont amené à une augmentation de plus de 30 % des signalements de violences.

Quant au recensement macabre des victimes de violence conjugale, il fait état cette année encore d'une réalité insoutenable (81 victimes recensées au 09/11/2020). La situation sanitaire a également amené les associations, collectifs, syndicats à envisager la mobilisation autour de la journée du 25 novembre de manière différente. Suite à la décision gouvernementale de reconfiner et de restreindre les rassemblements, l'action s'oriente aujourd'hui vers une mobilisation en ligne. >>>

LE 25 NOVEMBRE
JOURNÉE INTERNATIONALE

**EN LUTTE CONTRE
LES VIOLENCES
SEXISTES ET SEXUELLES**



Quelques chiffres terribles sur une sombre réalité (enquête « Cadre de vie et sécurité » 2019) :

- 135 000 femmes victimes de violences sexuelles hors ménage chaque année. Dans 55 % des cas, ces violences sont des viols ou des tentatives de viol.
- 247 000 femmes victimes de violences physiques et/ou sexuelles au sein du ménage chaque année. Plus de 80 % de ces violences de font pas l'objet d'un signalement.
- 213 000 femmes victimes de violences conjugales chaque année. Seules 18 % des victimes portent plainte.
- 94 000 femmes victimes de viol ou de tentative de viol chaque année. 75 % des auteurs de ces faits sont connus de la victime.

L'enquête Virage (INED) réalisée en 2015 donne des chiffres complémentaires :

- 128 000 femmes victimes de violences sexuelles chaque année dans la sphère du travail.
- Le viol ou la tentative de viol se produisent plus fréquemment dans un cadre familial et proche.
- Les auteurs des violences sexuelles sont à 96 % des hommes, agissant seuls ou à plusieurs.



25 NOVEMBRE 2020 :

Journée internationale contre les violences sexistes et sexuelles à l'égard des femmes

LES REVENDICATIONS DE LA CGT :

- ➡ Mise à disposition par les employeurs sur leur réseau internet/intranet de toutes les informations disponibles en cas de violences intrafamiliales à des fins de prévention
- ➡ Mettre en place une procédure d'intervention (mail/téléphone) pour permettre à toutes les travailleuses en danger d'être mises immédiatement en contact avec un professionnel (police, associations spécialisées...), en impliquant les référent-e-s violence RH et les élus des personnels.
- ➡ L'employeur doit avoir les mêmes obligations pour les travailleuses en situation de télétravail.
- ➡ Possibilité de communiquer, par courriel, pour les représentant-e-s du personnel auprès de tou-te-s les travailleur-euse-s sur les mesures face aux violences conjugales ou intrafamiliales.
- ➡ Allouer des moyens téléphoniques à la-le référent-e violence et aux représentant-e-s du personnel pour être joignable par tou-te-s les travailleur-euse-s.
- ➡ Mise à disposition de chambres pour les travailleuses victimes de violence, quand l'entreprise a un parc de logements.
- ➡ Mise en place d'un dispositif d'avance sur salaire ou traitement et de droits à absences rémunérées dès que des violences sont signalées, pour permettre aux travailleuses de quitter leur conjoint violent et de faire leurs démarches
- ➡ Protection contre le licenciement des travailleur-euse-s signalant des violences quel que soit leur statut.
- ➡ Même en période de fort recours au télétravail, maintien des dispositifs d'alerte pour les travailleuses contraintes de se rendre sur leur lieu de travail.



TOU.TE.S ENSEMBLE
POUR COMBATTRE LES INÉGALITÉS
ET VIOLENCES FAITES AUX FEMMES !